



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris le 10 novembre 2022

Augmentation du nombre de vétérinaires formés en France

Pour répondre à la demande croissante de vétérinaires sur le marché du travail, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire poursuit le plan pluriannuel de renforcement des quatre écoles nationales vétérinaires engagé en 2022.

Une forte augmentation des effectifs de vétérinaires formés en France dans les prochaines années

Pour endiguer la pénurie de vétérinaires, la taille des promotions de chacune des quatre écoles nationales vétérinaires (ENV Alfort, Lyon/VetAgroSup, Nantes/Oniris et Toulouse) va être portée à 180 étudiants formés, en favorisant leur diversité sociale et géographique.

Il s'agit de la troisième augmentation en 10 ans du nombre d'étudiants formés dans les ENV. Pour mémoire, jusqu'en 2017, les quatre écoles nationales vétérinaires diplomaient 480 vétérinaires/an. À l'horizon 2030, avec cette nouvelle augmentation des promotions et l'agrément à la rentrée 2022 de l'École vétérinaire privée d'intérêt général, UniLaSalle, de Rouen, ce seront 840 vétérinaires par an formés en France qui arriveront sur le marché du travail, soit 75% de plus qu'en 2017.

En France, la formation vétérinaire est une formation de haut niveau scientifique, avec une pratique clinique et hospitalière, elle porte sur toutes les espèces animales et le recrutement dans les écoles vétérinaires françaises se fait par concours.

Cette augmentation du nombre de vétérinaires formés fait partie des réalisations de la feuille de route pour le maintien des vétérinaires dans les territoires ruraux, engagée par le ministère en lien avec la profession vétérinaire et la profession agricole et les collectivités.

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le recrutement post-bac devient la référence de recrutement en France, comme en Europe

Le recrutement par concours post-bac dans les écoles nationales vétérinaires permet de diversifier les origines sociales et géographiques des futurs vétérinaires : 40% de boursiers réussissent le concours post-bac, avec une répartition homogène des départements d'origine des lauréats de ce concours.

Le recrutement post-bac est la norme de référence dans la plupart des facultés vétérinaires de l'Union européenne. C'est aussi le mode de recrutement adopté par l'École vétérinaire privée d'intérêt général, UniLaSalle, de Rouen.

À compter de 2025, les promotions de chacune des écoles nationales vétérinaires (ENV) seront constituées de :

- 70 élèves recrutés en première année d'études vétérinaires par le concours post-bac des ENV sur Parcoursup© qui deviendront vétérinaires après six ans d'études ;
- 70 élèves recrutés en deuxième année d'études vétérinaires après deux ou trois années de classe préparatoires BCPST (biologie, chimie, physique et sciences de la Terre) ou A-TB (technologie et biologie) ;
- 40 élèves recrutés en deuxième année d'études vétérinaires après un BTSA/BTS et une année complémentaire ou de deux ou trois années d'études en licence (voies B, C et D du concours).

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a déclaré : *"Le nombre de places aux concours "veto" augmente pour permettre à plus de jeunes lycéens, issus de milieux sociaux et géographiques diversifiés, de devenir vétérinaire. Il s'agit en s'appuyant sur les cinq écoles vétérinaires françaises (écoles nationales vétérinaires d'Alfort, de Lyon/VetAgroSup, de Nantes/Oniris, de Toulouse et l'école vétérinaire UniLaSalle de Rouen) d'endiguer la pénurie de vétérinaires."*

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv